



Paris, le 14 février 2005

COMMUNIQUE ETABLISSANT UN BILAN DU CONTRAT DE LIQUIDITE DE CNP ASSURANCES

La société CNP Assurances a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de la Commission des opérations de bourse du 10 avril 2001 à Ixis Securities, à partir du 11 septembre 2003 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, qui a été renouvelée le 11 septembre 2004.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés en septembre 2003 au compte de liquidité :

- 532 552 titres CNP Assurances
- 25 millions d'euros

Au 31 décembre 2004, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 222 467 titres CNP Assurances, 100 000 titres CNP Assurances ayant été affectés à ce compte le 10 février 2004.
- 55 761 905 euros

Contact Investisseurs et Analystes :

Brigitte MOLKHOU

☎ 01 42 18 77 27

E-mail : infofi@cnp.fr